|  |
| --- |
| **Acte d’engagement**  **OFFRE DE BASE**  **Accord-cadre pour la fourniture et gestion de titres restaurant dématérialisés pour les agents de l’Institut de France et des cinq Académies.**  **Groupement de commandes** |

# **Objet de l’acte d’engagement**

## **Objet du marché ou de l’accord cadre**

Dans le cadre de sa politique sociale, l’Institut de France et les cinq Académies souhaitent faire bénéficier leurs agents de cartes titres-restaurant dématérialisées accessibles via application ou smartphone, et/ou délivrées sous forme de carte physique.

Les cartes tickets-restaurants sont des titres spéciaux de paiement remis par les employeurs à leur personnel agents pour leur permettre de s’acquitter, à hauteur du montant journalier maximum posé par l’article R3262-10 du code du travail, tout ou partie du prix d’un repas consommé ou acheté auprès d’un réseau de prestataires affiliés (restaurants, hôteliers-restaurateurs, restaurateurs assimilés et détaillants en fruits et légumes) acceptant la solution.

Le présent marché a donc pour objet à la fourniture, la gestion et la livraison de titres-restaurant fournis sous forme de cartes à puce prépayées et rechargeables, pour les agents de l’Institut de France et des cinq (5) Académies, soit six (6) employeurs. La solution de cartes de titres-restaurant dématérialisées est requise pendant toute la durée du marché.

Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en quantité à 100 000 titres sur la durée initiale du marché, soit douze (12) mois, et est renouvelable dans les mêmes conditions à chaque reconduction.

L’annexe 1 du CCTP détaille, pour les six (6) employeurs l’ensemble des sites géographiques concernés.

* Numéro du marché ou de l’accord cadre est **: AC26/6-010**

# **Maîtrise d’ouvrage/pourvoir adjudicateur/interlocuteurs**

## **Groupement de commandes**

Il est constitué des membres suivants :

Institut de France, Académie française, Académie des inscriptions et des belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts et Académie des sciences morales et politiques.

## **Désignation du coordonnateur du groupement**

Institut de France

23 Quai de Conti

75006 Paris

## **Personne habilitée à signer le marché *(le coordonnateur)***

Monsieur Xavier Darcos, Chancelier de l’Institut de France

# **Engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

## **Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l’article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières ( CCAP) qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

A /  Le signataire ( à compléter par le candidat)

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

*Indiquer ci-dessus le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

engage la société ………………………….. sur la base de son offre ;

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

*Indiquer ci-dessus le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

B /  L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandataire** | |
| **Co-traitant 1** | **Co-traitant 4** |
| **Co-traitant 2** | **Co-traitant 5** |
| **Co-traitant 3** | **Co-traitant 6** |

*Indiquer ci-dessus le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

A exécuter les prestations demandées au présent marché.

Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en quantité à 100 000 titres sur la durée initiale du marché, soit douze (12) mois, et est renouvelable dans les mêmes conditions à chaque reconduction.

Conformément aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, et notamment R. 2162-4 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l’émission de bons de commande, dans les conditions prévues aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Les bons de commande sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur et sont rémunérés sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires (BPU).

Si un bon de commande est émis avant la fin d'exécution du marché, il restera valide trois (3) mois après l'expiration du marché en application duquel il a été émis.

### Nature du groupement et répartition des prestations :

Pour l’exécution du marché ou de l’accord-cadre, le groupement d’opérateurs économiques est :

*Cocher la case (A ou B) correspondante*

**A/**   solidaire

**Les membres du groupement solidaire indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser seulement s’ils décident d’être rémunérés pour les prestations réalisées en propre. Auquel cas, les RIB des membres du groupements sont renseignés à l’article 3.1.3 du présent document.**

**Les membres du groupement solidaire ne renseignement pas le tableau ci-dessous lorsqu’ils optent pour le règlement de l’ensemble des prestations réalisées par l’ensemble du groupement au mandataire. Auquel cas, le RIB du mandataire est renseigné à l’article 3.1.3 du présent document.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement solidaire** | **Prestations exécutées par les membres du groupement solidaire** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant**  **de la prestation en € HT** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**OU**

**B/**  conjoint avec mandataire solidaire

**Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant**  **de la prestation en € HT** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

### Avance (article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique) :

Je souhaite bénéficier de l'avance : *(Cocher la case correspondante.)* : Sans objet

### Compte (s) à créditer :

Les membres du groupement solidaire indiquent également leurs coordonnées RIB.

Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal + un extrait de K-bis

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte ouvert au nom de |  |  |  |
| Sous le numéro |  | Clé RIB |  |
| Banque |  |  |  |
| Code Banque |  | Code Guichet |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte ouvert au nom de |  |  |  |
| Sous le numéro |  | Clé RIB |  |
| Banque |  |  |  |
| Code Banque |  | Code Guichet |  |

### Durée du marché et délais d’exécution :

**Durée du marché:**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de démarrage effective, soit le 1er octobre 2026.

**Date de démarrage effective:**

Le titulaire prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service entre la notification du marché et le démarrage effectif du présent accord-cadre au 1er octobre 2026.

Les opérations préparatoires prévues à l’article 2.4 du CCAP sont réalisées dès la notification, sans facturation par le titulaire avant le début d’exécution, soit le 1er octobre 2026.

La formation des gestionnaires devra être organisée avant la passation du premier bon de commande.

**Reconduction:**

L’accord-cadre est renouvelable trois (3) fois par période de douze (12) mois, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée maximale de quarante-huit (48) mois. Le titulaire ne peut s’opposer à la reconduction.

En cas de non-reconduction du marché, l’Institut de France notifie sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard deux (2) mois avant la date d’échéance de la période d’exécution en cours.

La non-reconduction du marché n’ouvre droit au profit du titulaire, à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire reste par ailleurs engagé jusqu’à la fin d’exécution des bons de commande émis durant la période d’exécution en cours.

**Validité des bons de commande après l’expiration de l’accord-cadre :**

Si un bon de commande est émis avant la fin d'exécution du marché, il restera valide trois (3) mois après l'expiration du marché en application duquel il a été émis.

**Délais maximums** :

La date prévisionnelle de début d’exécution du marché est fixée au 1er octobre 2026.

Les délais maximums fixés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants :

* Chargement des cartes : deux (2) jours ouvrés à compter de l’émission de la commande
* Livraison au domicile de l’agent : sept (7) jours ouvrés à compter de l’émission de la commande.

Les délais ( livraison, traitement des commandes, émission des cartes) sont proposés par le titulaire figurent dans son offre et respectent les délais maximaux des prestations fixés par le pouvoir adjudicateur dans les pièces du marché.

# **Signature du marché ou de l’accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, par le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement**

## **Signature du marché ou de l’accord-cadre par le titulaire individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire (\*) | Lieu et date de signature | Signature |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente

## S**ignature du marché ou de l’accord-cadre en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R.2142-24 du code de la commande publique) :

*………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………*

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : *cocher la case*   solidaire

A  Les membres du groupement :

1. ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*cocher la ou les cases correspondantes*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

1. ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe :

*lister les pouvoirs des co-traitants et cocher la ou les cases correspondantes*

……………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………….

B  Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*cocher la* case *correspondante*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*Donner des précisions sur l’étendue du mandat*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire (\*) | Lieu et date de signature | Signature |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# Identification et signature de l’acheteur.

## **Désignation de l’acheteur**

Coordonnateur :

Institut de France

23 quai Conti

75006 PARIS

## **Nom, prénom, qualité du signataire du marché**

Xavier Darcos  
Chancelier de l’Institut de France

## **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 (nantissements ou cessions de créances) :**

Xavier Darcos  
Chancelier de l’Institut de France

## **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

L’Agent comptable de l’Institut de France

1. quai Conti – 75006 Paris

01 44 41 44 41

## **Imputation budgétaire**

**Institut de France**: RH/PERSO\_TICKETS RESTAURANT

**Académie des Inscriptions et belles-lettres** : ACA-IBL / REHU\_TICKETS RESTO / Fonctionnement

**Académie des Sciences** : PERSO\_TICKETS RESTO, PERSONNEL\_TICKETS RESTAURANT

**Académie des Beaux-arts :**

ACA BA/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

Bibl. Marmottan/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

Giverny/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

Lurçat/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

Musée Marmottan/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

Villa Ephrussi/PERSO\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

**Académie des Sciences morales et politiques** :SMP/REHU\_TICKETS RESTO/Fonctionnement

## **Prestations retenues par le pouvoir adjudicateur**

offre de base

Signature du représentant de l’acheteur habilité à signer le marché ou l’ accord cadre

À Paris, le …………………

Le Chancelier de l’Institut de France

Xavier Darcos